

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
6^e jour de mai deux mille treize, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n^o 124-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n^o 125-2013

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 2 et 22 avril 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n^o 126-2013

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'avril 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'avril 2013	170 509,75	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	25 486,30	
Liste des dépenses approuvées au 2 avril 2013	370,20	
Liste des comptes à payer	60 969,82	
Total des déboursés du mois d'avril 2013	257 336,07	\$

QUE les déboursés au montant de **257 336,07 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 6 mai 2013

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement : 100 000,00 \$

- Au compte courant : 910 523,91 \$

Rapport Comité ad hoc (VOIRIE)

Un compte rendu du comité de la voirie qui a eu lieu le 24 avril 2013 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dossier Politique familiale

Madame Lise Desrosiers informe le conseil municipal que le comité dépose un rapport d'information et un plan de communication pour consultation, ainsi qu'un modèle de sondage, pour approbation.

Résolution n° 127-2013

États comparatifs des revenus et des dépenses

ATTENDU QUE selon l'article 9.2 du règlement #166-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques :

La directrice générale doit au cours de chaque semestre préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) états comparatifs des revenus et des dépenses sont déposés au conseil municipal, soit un rapport comparatif entre les dépenses de l'année 2012 et 2013 et l'autre démontrant le cumulatif des dépenses 2013 en lien avec le budget de l'année courante, le tout au 30 avril 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les deux (2) états comparatifs déposés au 30 avril 2013, soient acceptés, le tout conformément au règlement #166-2007.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'avril 2013.

Résolution n° 128-2013

Demande de balai mécanique

Stationnement de la Fabrique de Saint-Jacques

Une lettre est reçue de la Fabrique de Saint-Jacques dans le but d'obtenir les services du balai mécanique lors du nettoyage des rues de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande de la Fabrique et de permettre à

l'entrepreneur, lors du passage du balai mécanique, de procéder au nettoyage de la cour de l'église, et ce, aux frais de la Municipalité de Saint-Jacques.

Demande de subvention
Travaux de rénovation du presbytère

Fabrique de Saint-Jacques

Une rencontre est prévue le 13 mai 2013 avec M. André Coderre, président de la Fabrique, pour discuter du projet de rénovation du presbytère et afin d'obtenir de plus amples informations. *À revoir à une séance ultérieure.*

Résolution n° 129-2013

Dépôt des états financiers

Exercice se terminant le 31 décembre 2012

Municipalité de Saint-Jacques

Avis public donné le 1^{er} mai 2013;

Dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Jacques, pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, à savoir :

Revenus :	7 803 273 \$
Dépenses de fonctionnement :	5 171 313 \$
Revenus d'investissement :	2 445 967 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales :	546 244 \$
Excédent net (surplus) :	742 237 \$

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le bilan 2012 soit accepté.

Résolution n° 130-2013

DCA comptable agréé inc.

Nomination des vérificateurs

Exercice financier 2013

Offre de service pour l'audit 2013

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Firme DCA Comptable agréé inc. soit mandatée pour :

- Effectuer l'audit de l'exercice de vérification de la Municipalité de Saint-Jacques, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2013 au montant de 12 500 \$ plus taxes applicables;
- Réaliser le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au montant de 1 500 \$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de procéder aux mandats et autorise la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la réalisation de ceux-ci.

(Le tout selon la proposition de service présentée en date du 22 mars 2013).

Résolution n° 131-2013

Dépôt de la liste – État des taxes impayées

(Article 1022 du Code municipal)

ATTENDU

l'article 1022 du Code municipal relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales;

- ATTENDU QUE le 12 septembre 2013, la MRC de Montcalm procédera à une vente par enchère pour défaut de paiement de l'impôt foncier;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques veut se prévaloir de cette opportunité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :
- Approuve la liste de l'état des taxes impayées pour les années d'imposition 2013 et postérieures;
 - Autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à transmettre l'état des taxes à la MRC de Montcalm pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes;
 - Mandate la secrétaire-trésorière et directrice générale à assister à cette vente;
 - Autorise également la secrétaire-trésorière et directrice générale à se porter adjudicataire, pour et au nom de la Municipalité, pour un montant suffisant pour couvrir les taxes municipales et scolaires, les frais judiciaires, et autres frais connexes lorsqu'il y a la présence d'un autre enchérisseur ou pour un montant permettant à la Municipalité de s'en porter acquéreuse lorsque l'acquisition est dans le cadre d'objectifs municipaux.

Résolution n° 132-2013

OMH Saint-Jacques

Approbation du Budget révisé 2013

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec dépose au conseil municipal un rapport d'approbation du budget révisé 2013 (org : 478) pour l'office municipal d'habitation de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le document déposé soit accepté et que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à verser la somme de 8 830 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques, représentant la contribution 2013.

Résolution n° 133-2013

Demande de remboursement

Inscription pour formation en communication

Karine Vézina, agente de communication

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les frais d'inscription d'un montant de 327,97 \$ soient remboursés pour une formation en communication écrite offerte par l'UQTR qui sera suivie par Karine Vézina à la session d'été 2013 à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Résolution n° 134-2013

Achat de bacs bleus

Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques, située au 50 rue Sainte-Anne, a déjà trois (3) contenants servant à la collecte des matières recyclables (bacs bleus);

ATTENDU QUE ce nombre de contenants ne répond pas adéquatement aux besoins de cet immeuble;

ATTENDU QUE les dirigeants de l'OMH de Saint-Jacques demandent à la Municipalité de Saint-Jacques d'obtenir gratuitement deux (2) contenants de 360 litres (bacs bleus) étant donné que cet immeuble demeure un service public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de prêter gratuitement deux (2) contenants de 360 litres nécessaires pour la collecte des matières recyclables, et ce, pour l'immeuble du 50, rue Sainte-Anne, soit l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques.

QU'une note soit incluse au dossier de fiche du contribuable pour suivi.

Résolution n° 135-2013

ACHAT DE TABLETTES IPAD

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances du conseil afin, entre autres, de diminuer les coûts reliés à l'achat de papier et à l'utilisation du photocopieur (*réf. résolution numéro 115-2013*);

ATTENDU QUE l'achat de neuf (9) tablettes iPad est proposé afin d'intégrer le logiciel et plusieurs applications multimédias et de permettre le transfert de documents plus lourds;

ATTENDU QUE les tablettes qui seront mises à la disposition des élus ainsi qu'à la directrice et son adjointe demeureront des propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à majorité des conseillers et conseillère présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de neuf (9) tablettes iPad pour un montant unitaire de 458,75 \$ taxes incluses. (*Crédits budgétaires disponibles à cet effet*)

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire a voté contre la proposition.

Résolution n° 136-2013

Demande de soumissions - Achat d'un véhicule

ATTENDU QUE les frais de déplacement ainsi que les coûts d'utilisation des véhicules personnels ont augmenté au cours des années;

ATTENDU QU'il y a lieu de doter la Municipalité d'un véhicule pour les déplacements fréquents sur le territoire du personnel affecté au service de l'urbanisme, ainsi qu'occasionnellement pour le service de l'administration lors de formation ou autres;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de fournisseurs par la directrice générale;

ATTENDU QUE *Pinard Ford Sainte-Julienne* a présenté la proposition la moins élevée pour le modèle Fiesta;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de Pinard Ford de Sainte-Julienne au coût de 15 399,00 \$ (+300,00 \$ *Sherlock*), pour un montant total de 15 699,00 \$ plus taxes applicables.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à procéder à l'achat du nouveau véhicule et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du fournisseur, ainsi qu'aux modifications à apporter à la police d'assurance de la Municipalité de Saint-Jacques suite à l'acquisition de celui-ci.

QUE cette somme soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à partir de 2014.

Résolution n° 137-2013

Période de probation – Poste de technicienne à la comptabilité

Madame Martine Laporte

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la période de probation pour le poste au service de la comptabilité soit terminée et que madame Martine Laporte soit officiellement nommée technicienne à la comptabilité, en date du 3 mai 2013.

Résolution n° 138-2013

Achat de cabanon – Projet Parc des cultures

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à des demandes de prix auprès de fournisseurs pour l'achat d'un cabanon dans le projet de parc des cultures ;

ATTENDU QUE le fournisseur Cabanon Riopel a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Cabanon Riopel au montant de 1 730 \$ (plus taxes, livré et installé), soit acceptée, pour l'achat d'un cabanon qui sera situé dans le futur Parc des cultures.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 139-2013

Fleurons du Québec

8^e édition (2013-2015)

Renouvellement de l'adhésion

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques procède au renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2013 à 2015. (Frais annuels : 390 \$) *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS

Résolution n° 140-2013

Résultat des soumissions

Réseau d'éclairage public de rues

Soumissions reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2013, à 11 h 01 :

Bruneau électrique inc.	Type.1	70,00 \$	conforme
-------------------------	--------	----------	----------

Serge Daigle, entrepreneur électricien	Type.1	40,00 \$	conforme
Bertrand Bellemare, entrepreneur électricien			<i>soumission non-conforme</i>

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte la soumission de Serge Daigle, entrepreneur électricien, au montant de 40 \$ taxes incluses, pour une intervention du type.1 et l'ensemble des coûts et clauses décrit à l'intérieur du devis et bordereau de soumission en date du 25 avril 2013.

Résolution n° 141-2013

Achat de luminaires de type «COBRA»

Rue Laurin

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à l'achat de cinq (5) luminaires de type « COBRA », selon les prix unitaires soumis par Lumec, soit un montant total de 4 420,00 \$, plus taxes applicables, le tout conformément à leur soumission respective en date du 10 avril 2013.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 142-2013

Achat d'un système de feux de chantier

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite procéder à l'acquisition d'un système de feux de chantier permettant de réguler la circulation sur les travaux de chantier et de visualiser le temps d'attente;

ATTENDU QUE ces équipements permettent d'assurer que les lieux lors de travaux sur les chantiers soient conformes et sécuritaires;

ATTENDU QUE des propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE la proposition du fournisseur Signal Services inc. étant la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la proposition de Signal Services inc. au montant de 7 742,00 \$ (taxes en sus), pour l'acquisition de feux de chantiers soit acceptée.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 143-2013

Achat de sulfate féérique

ATTENDU QUE la directrice générale désire procéder à l'achat de 30 tonnes métriques de sulfate féérique au coût de 152 \$ la tonne métrique pour un montant approximatif de 4 560 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette quantité sera l'inventaire nécessaire pour les années 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter l'achat proposé par la directrice générale, soit l'achat de 30 tonnes métriques de sulfate féérique auprès de la compagnie Kemira, pour un montant approximatif de 4 560 \$ plus taxes.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 144-2013

Résultat des soumissions

Traçage des bandes de démarcation routière

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le traçage des bandes de démarcation routière situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, pour 2013, soit effectué par la compagnie Lignco Sigma inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme soit :

	Compagnies	OPTION 1	OPTION 2
1.	Lignco Sigma inc.	126 701,15 \$	N/D \$
2.	JBM Marquage Routier inc.	151 599,36 \$	954 320,22 \$
3.	Les Signalisation RC inc.	151 338,49 \$	974 660,38 \$
4.	Techline inc.	151 752,51 \$	N/D \$
	* Prix taxes incluses	<i>(RE. soumissions demandées par la MRC)</i>	

QUE les travaux soient effectués le plus tôt possible.

Résolution n° 145-2013

Installation de panneaux d'affichage

«Bienvenue à Saint-Jacques»

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à l'installation de deux (2) panneaux d'affichage «*Bienvenue à Saint-Jacques*» sur un terrain appartenant à monsieur Normand Payette, situé dans le rang Saint-Jacques (no lot : 3023206) ainsi qu'à monsieur Christian Godin, situé sur le chemin du Bas-de-l'Église Sud (no lot : 3023680), et ce, à titre gratuit;

ATTENDU QUE les citoyens concernés sont d'accord avec ce projet et consentent à ce que la Municipalité de Saint-Jacques installe les panneaux aux endroits spécifiés et aménage un espace vert (végétaux) dans le but d'embellir et de favoriser l'implantation dans un environnement naturel;

ATTENDU QU'un droit de passage est requis pour procéder à l'entretien de ces aménagements paysagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation des panneaux d'affichage, et qu'une entente soit réalisée entre les parties pour les servitudes à acquérir et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale, à signer les documents à intervenir, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE Me André Lachapelle, notaire, soit mandaté à cet effet, et que les frais soient à la charge de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 146-2013

Publication

Offres d'emplois (étudiants), été 2013

Travaux publics et entretien des parcs (horticulture)

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère que des offres d'emploi soient publiées par le biais du journal L'Action, édition du dimanche 12 mai 2013, annonçant deux (2) postes étudiant(e)s disponibles, à partir de juin 2013 pour une durée d'environ quinze (15) semaines.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 147-2013

Achat d'équipements de sécurité

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la proposition de Boivin & Gauvin inc. au montant de 2 019,50 \$ (taxes en sus), pour l'acquisition d'équipements de sécurité soit acceptée.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Entente relative à la fourniture de services

Concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

Entre la Municipalité de Saint-Jacques et la Municipalité de Saint-Liguori

Dossier reporté à une séance ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 148-2013

Facturation : Pierre Héту, architecte

Dossier #12-2495

Réf. N/Résolution #340-2011

Héту-Bellehumeur architectes inc.

Rénovation et agrandissement Centrale d'eau potable

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la facture de *Héту-Bellehumeur architectes inc.* au montant de 4 500 \$ plus taxes applicables, pour des services d'architectes dans le dossier numéro 12-2495 concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Centrale d'eau potable (réf. facture #2495-03).

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 149-2013

Demande de branchement au réseau d'aqueduc

Audrey Savoie/Sébastien Gadbois

(Lot 4 082 744 – Montée Hamilton, Sainte-Julienne)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande de raccordement au réseau d'aqueduc de Mme Audrey Savoie et M. Sébastien Gadbois, propriétaire du lot 4 082 744, dans la Montée Hamilton, à Sainte-Julienne, soit acceptée.

QUE les travaux soient effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité et en respectant les normes et exigences de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux est à la charge du demandeur;

QU'advenant que des travaux d'excavation soient prévus sur la Montée Hamilton, que ceux-ci soient réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité de Sainte-Julienne.

URBANISME

Suivi du règlement #246-2012

Réception des demandes : 9 mai 2013

Dossier à revoir à la séance d'ajournement.

Résolution n° 150-2013
Adhésion COMBEQ
Martin Genest, inspecteur municipal

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de renouveler son adhésion à titre de membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 285,00 \$ plus taxes, pour l'année 2013.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 151-2013
Frolic acadien – 25 mai

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de participer et de soutenir les membres du comité organisateur pour l'évènement du 25 mai prochain, incluant les demandes suivantes :

- Fourniture d'équipements (tables à pique-nique, grandes tables, chaises, dossards, chevalets, poubelles);
- Commande de compost.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer les coûts de transport du compost qui sera distribué à la population de Saint-Jacques, lors de la journée du Frolic acadien du 25 mai prochain, et que cet achat est une commandite de la compagnie EBI Environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la participation de la Municipalité de Saint-Jacques dans le cadre de la tenue du Frolic et de la journée environnement du 25 mai prochain.

Protocole d'entente – Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 152-2013
Fêtes gourmandes : organisation d'un cocktail de bienvenue
Accueil Ville de Vergt

ATTENDU que le comité du Jumelage Saint-Jacques-Vergt organise un cocktail de bienvenue à l'occasion de la visite de dignitaires de la ville de Vergt, qui sera présenté lors des Fêtes gourmandes de Lanaudière;

ATTENDU que le comité demande que la Municipalité de Saint-Jacques organise la tenue de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un budget d'environ 1000 \$ à 1500 \$ soit voté pour l'organisation de ce cocktail, qui sera tenu à la Mairie (date à déterminer) afin d'officialiser la visite de ces représentants de la ville de Vergt en France.

Résolution n° 153-2013
Embauche du personnel du camp de jour 2013

ATTENDU QUE le service des loisirs souhaite procéder à l'embauche du personnel du camp de jour pour l'été 2013;

ATTENDU QUE mesdames Amélie Lemarbre, Catherine Brisson, Rosie Talbot, Marie-Laurence Jetté, Annie St-Jean et Émilie Varin ont manifesté le désir de reprendre leurs fonctions d'animatrice au camp de jour à l'été 2013;

ATTENDU QUE Mme Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs recommande l'embauche des animatrices pour la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche des candidates, à l'été 2013, au camp de jour de la Municipalité de Saint-Jacques, et cela, aux conditions prévues à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 154-2013

Fête nationale 2013

Demande d'aide financière

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Fête nationale dépose un programme préliminaire au conseil municipal, aux fins d'approbations et dans le but d'obtenir un soutien financier et technique, pour l'organisation d'une fête nationale à Saint-Jacques en 2013;

ATTENDU QUE le comité organisateur désire organiser la fête le 24 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal de Saint-Jacques accepte, en principe, de soutenir le Comité dans l'organisation de la fête nationale des Québécois, prévue à Saint-Jacques, le 24 juin 2013, sur les points suivants:

QUE l'enveloppe budgétaire maximale, de la Municipalité, pour soutenir l'activité soit de **4 500 \$**, pour l'année 2013, incluant les dépenses suivantes:

- Assumer les coûts et effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du permis d'alcool et du MAPAQ;
- Fournir une avance de fonds pour la réservation du ou des groupes musicaux;
- Fournir une avance de fonds pour la réservation de la tente (chapiteau);
- Assurer la présence de la Brigade des pompiers de Saint-Jacques pour appuyer et venir en aide à une agence de sécurité professionnelle engagée pour la durée de l'activité (s'il y a lieu);
- Assurer la présence du camion à incendie lors du feu d'artifice ou feu de joie (s'il y a lieu);
- Effectuer les démarches nécessaires et assumer le coût pour la réservation des toilettes chimiques;
- Assumer les coûts et s'assurer des installations électriques nécessaires pour le système de son;
- Fournir du personnel pour l'entretien (*incluant une personne responsable*) lors de l'évènement;
- Assumer la participation des monitrices du camp de jour, pour les jeux d'animation pour enfants (s'il y a lieu);
- Effectuer le ménage après la fête;
- Fournir les gardiens de nuit;
- Assurer les frais de publication par le biais de bulletin municipal « *Le Jacobin* ».

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Le tout conditionnellement à ce que la fête se réalise.

VARIA

Résolution n° 155-2013

Dossier carrières et sablières (Fonds régional)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est demanderesse auprès de la Commission municipale du Québec dans un litige l'opposant à la M.R.C. de Montcalm au sujet des critères d'attribution établis par la M.R.C. aux termes des articles 110.1, 110.2 et 110.3 de la Loi sur les compétences municipales;
- ATTENDU QU' il a été convenu entre les parties que la M.R.C. fournirait à la municipalité locale un certain nombre d'informations permettant aux deux parties de préparer adéquatement l'audition de cette affaire;
- ATTENDU QUE ces informations devaient être fournies, au procureur de la municipalité de Saint-Jacques, il y a de cela fort longtemps;
- ATTENDU QU' au mois de décembre dernier la municipalité réclamait de la M.R.C. de Montcalm la production de tels engagements, afin de faire progresser le dossier (*résolution # 418-2012 datée du 3 décembre 2012*);
- ATTENDU QU' il appert que la M.R.C. aurait transmis à son procureur l'ensemble des informations réclamées mais que celui-ci ne les a toujours pas fait suivre auprès du procureur de la municipalité;
- ATTENDU QU' il convient de faire progresser ce dossier et que la municipalité juge toujours essentiel d'obtenir les éléments d'information dont l'échange avait été convenu entre les parties, dès l'origine du dossier;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents QUE :

1. Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que la municipalité de Saint-Jacques demande à la M.R.C. de Montcalm d'intervenir avec insistance auprès de leur procureur afin que le procureur de la municipalité de Saint-Jacques puisse enfin obtenir les informations réclamées et convenues, permettant ainsi la mise en état du dossier auprès de la Commission;
3. Qu'à défaut d'obtenir la transmission de ces documents et informations, au cours des prochains *trente jours*, qu'une demande soit faite auprès de la Commission municipale du Québec afin qu'il soit ordonné à la M.R.C. de Montcalm de produire lesdites informations;
4. Qu'une copie des présentes soit acheminée à la M.R.C. de Montcalm et à la Commission municipale du Québec, ainsi qu'au procureur de la municipalité.

Résolution n° 156-2013

Ajournement au lundi 13 mai 2013

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au **lundi 13 mai 2013, à 20 h.**

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n°157-2013

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 21 h.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire